

# Compte rendu et Procès-Verbal des délibérations

## Conseil Municipal du 19 février 2021

Ordre du jour de la séance :

1. Désignation du (ou de la) Secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2020
3. Présentation et vote du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020 – Budget Général
4. Présentation et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe Lotissement
5. Projet de regroupement des écoles d'Eyguians et Lagrand – Rentrée 2021
6. Déclassement terrains dans le domaine privé communal
7. Vente caveau cimetière de Lagrand
8. Avis sur projet de parc photovoltaïque à Eyguians
9. Participation frais de repas cantine – Commune d'Orpierre
10. Participation projet ski – Ecole Eyguians et Trescléoux
11. Adhésion au service de délégué à la protection des données – Centre de Gestion 05
12. Avenant portant revalorisation indiciaire des contractuels
13. Avis sur permis de construire à Saint Genis
14. Présentation de l'étude installation photovoltaïque sur les bâtiments communaux et suite à donner
15. Questions et informations diverses.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Brigitte WURMSER est désignée secrétaire de séance.

Absents excusés ayant donné pouvoir:

Monsieur Jacques BERTHAUD ayant donné pouvoir à Damien DURANCEAU

Monsieur Thierry MARTIN ayant donné pouvoir à Damien DURANCEAU

Monsieur Laurent TABUTEAU ayant donné pouvoir à Ludovic FRANCOU

### **2. Approbation du Compte Rendu et procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 04 décembre 2020**

Je vous demande si vous avez des observations à formuler concernant le compte rendu et procès-verbal des délibérations de la séance du 04 décembre 2020. *Adopté à l'unanimité*

Avant de prendre l'ordre du jour, je vous demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour. Il s'agit de la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement en 2021 et l'ouverture de crédit pour paiement d'une facture avant le vote du budget. *Autorisation à l'unanimité.*

### **3. Présentation et vote du Compte Administratif du budget communal 2020**

Monsieur Daniel NUSSAS, Adjoint en charge des finances, présente le compte administratif du budget communal 2020. Monsieur le Maire est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

Les résultats du compte administratif du budget communal 2020 peuvent se résumer dans le tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		187 164, 62 €	406 286,40 €	/	219 121,78€	/
Opérations de l'exercice	896 887, 24 €	1 014 397, 45 €	371 068, 55 €	696 078, 64 €	/	442 520, 30 €
TOTAUX	896 887, 24 €	1 201 562,07 €	777 354,95 €	696 078,64€	/	/
<b>Résultats de clôture</b>	/	<b>304 674,83 €</b>	<b>81 276,31€</b>	/	/	<b>223 398,52 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	14 179,20 €	57 334 €	/	43 154,80€
TOTAUX CUMULES	896 887, 24€	1 201 562,07€	791 534,15€	753 412,64€		266 553, 32€
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	/	<b>304 674,83 €</b>	<b>38 121,51€</b>	/	/	<b>266 553,32€</b>

*Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention*

<i>Bilan synthétique budget 2020 :</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement :</i>	<i>862 588,76€</i>
<i>Recettes réelles de fonctionnement :</i>	<i>1 014 397,45€</i>
<i>Encours de la dette :</i>	<i>674 134,96€</i>
<i>Taux d'épargne brute* :</i>	<i>14,97 %</i>
<i>Capacité de désendettement** :</i>	<i>4,44 années</i>
* Taux d'épargne brute : au-dessus de 15 %, c'est l'idéal ; entre 7 % et 15 %, c'est acceptable ; en-dessous de 7 %, il faut réduire les frais de fonctionnement	
** Capacité de désendettement : en-dessous de 10 ans, c'est l'idéal ; entre 10 et 15 ans, c'est acceptable ; au-dessus de 15 ans il faut diminuer le montant des emprunts.	

#### **4. Adoption du Compte de Gestion du Budget communal 2020**

Après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020, il convient d'approuver le compte de gestion du Trésorier afférent à ce budget,

*Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité.*

#### **5. Affectation du résultat**

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (Excédent de 304 674,83€) :

Il est proposé d'affecter :

- 38 121,51€ à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) – déficit résiduel reporté
- 266 553,32€ à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002)

*Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat est adoptée à 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention*

## 6. Vote du Compte Administratif du budget annexe « Lotissement » de l'exercice 2020

Daniel NUSSAS présente les écritures passées en 2020 concernant ce budget annexe du lotissement.

Monsieur le Maire est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

Les résultats du compte administratif du budget annexe « lotissement » peuvent se résumer dans le tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	/	/ €	/ €	/	/	/ €
Opérations de l'exercice	195 €	195€	195€	130 000,00 €	/	129 805,00 €
TOTAUX	195 €	195 €	195 €	130 000,00€	/	0€
<b>Résultats de clôture</b>	/	/	/	129 805,00 €	/	<b>129 805,00 €</b>
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULES	195 €	195 €	195 €	130 000,00 €	/	129 805,00 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	/	/	/	<b>129 805,00 €</b>	/	<b>129 805,00 €</b>

*Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention*

## 7. Adoption du Compte de Gestion du Budget annexe « Lotissement » 2020

Après approbation du compte administratif du budget annexe « Lotissement » de l'exercice 2020, il convient d'approuver le compte de gestion afférent à ce budget,

*Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité.*

## 8. Projet de regroupement des deux écoles communales au groupe scolaire Henri AUDIBERT d'EYGUIANS

Par courrier, la directrice de l'école de Lagrand, nous a alerté des prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2022, et cette prévision conduirait à la fermeture d'une classe.

Le comité consultatif « école » s'est réuni le 03 février dernier et a pu analyser les différentes solutions pour maintenir une qualité d'enseignement aux enfants et une qualité de service. Aussi, et à l'unanimité des membres présents, il est proposé de regrouper dans un seul et même lieu nos 2 écoles. L'école d'Eyguians est le bâtiment communal le mieux à même d'accueillir 3 classes sans gros travaux, et ce à compter de la rentrée de septembre 2021. L'école de Lagrand ne permettrait pas dans sa configuration actuelle d'accueillir les 3 classes, il faudrait envisager de gros travaux d'agrandissement.

L'équipe enseignante est très favorable à ce regroupement.

L'école de Lagrand pourra servir à accueillir les activités des associations communales et pourra, en cas de nouveaux effectifs à la hausse, accueillir à nouveau des classes.

Il faudra se faire accompagner par un architecte pour les petits travaux à réaliser à l'intérieur du bâtiment (création de sanitaires pour les maternelles, suppression de cloisons, création d'une douche, peinture, etc...).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement à ce regroupement pour la rentrée 2021.*

## **9. Déclassement d'un terrain dans le domaine privé communal**

Je vous rappelle que la commune a fait l'acquisition de deux parcelles cadastrées B552 et B492 au « 36, Avenue Léon Trinquier » à EYGUIANS, d'une superficie totale de 14 765 m<sup>2</sup> auprès des consorts FRENOUX, pour la réalisation de nouveaux espaces publics.

La commune ayant arrêté plus précisément son projet, une partie des parcelles acquises ne sera pas affectée à l'usage du public, ni à un service public et doit donc être classé dans le domaine privé communal.

En effet, je vous rappelle que l'entreprise BOREY souhaite s'installer sur le territoire communal et un contrat de location avec autorisation de construire par le locataire et vente du terrain à terme sera passé prochainement avec ledit locataire.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement à ce déclassement.*

## **10. Vente du caveau du carré N° 03 emplacement N° 30 situé au cimetière de LAGRAND**

Suite à la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon au cimetière de LAGRAND, l'emplacement n° 30 du carré n°03 du cimetière de LAGRAND, comportant un caveau, est à vendre.

Une demande a été reçue concernant cet emplacement avec caveau au cimetière de LAGRAND de la part de M DUEZ et Mme GIACONA, domicilié à Lagrand.

Il est proposé de vendre ce caveau à M. DUEZ Patrick et à Mme GIACONA Marlène au prix de 3 500,00 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- Accepter le prix de vente de la concession avec caveau proposé,
- Invite le Maire à signer l'arrêté de concession avec M. DUEZ Patrick et Mme GIACONA Marlène, ainsi que tout document afférent à la vente de ce caveau.

## **11. Avis sur deux projets de parc photovoltaïque à EYGUIANS**

Deux porteurs de projet (Société FMG et Société ENOE) souhaitent créer un parc photovoltaïque à EYGUIANS.

La zone potentielle d'implantation au lieudit « Colombe » serait proche d'une voie routière et il y aurait peu de contraintes paysagères aux alentours et un faible impact visuel (le parc photovoltaïque serait peu ou pas du tout visible des autres quartiers et sections de la commune).

Le PLU d'EYGUIANS a classé cette zone en « Nph », zone naturelle permettant le développement des énergies renouvelables, permettant d'accueillir ce type de projet, et ce depuis son approbation en 2011. Ce projet pourrait avoir des retombées économiques et fiscales pour la commune, via la communauté de communes (attribution de compensation) et directes (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe d'aménagement).

Dans le cadre de l'étude de préféabilité des projets, les 2 entreprises demandent l'avis du conseil municipal. Une procédure administrative longue avant l'aboutissement éventuel de ces projets.

*Après débats riches, sur la nature des terrains agricoles, l'impact visuel, la possibilité urbanistique du PLU, le conseil municipal donne un avis favorable aux 2 projets par 7 abstentions, 6 voix contre et 6 voix pour (dont celle de M le Maire)*

## **12. Autorisation de signature d'une convention avec la Commune d'ORPIERRE pour la participation aux frais de restauration des enfants fréquentant l'école primaire d'ORPIERRE à compter de l'année scolaire 2020-2021**

La commune a reçu une convention de la Mairie d'ORPIERRE relative aux modalités de financement et de recouvrement des frais de restauration des enfants fréquentant l'école primaire d'ORPIERRE. La participation financière de chaque commune aux repas des enfants scolarisés à ORPIERRE a été réévaluée à 1,30 € par repas, au lieu de 1,10 €, en sachant que le repas revient à 4,50 € pour un enfant et que le montant à la charge des parents est de 3,20 € par repas.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- Accepter les termes de la convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération et notamment le montant de la contribution financière demandée à la commune, soit 1,30 € par repas ;
- Autorise le Maire à signer cette convention.

### **13. Demandes de participation financière de l'Ecole de TRECSCLEOUX, de l'Ecole d'EYGUIANS et de l'Ecole d'ORPIERRE pour l'activité sportive « SKI ALPIN »**

Des demandes de participation financière des Enseignantes des Ecoles de TRECSCLEOUX, d'ORPIERRE et d'EYGUIANS ont été reçues en Mairie pour financer un projet d'activité sportive « SKI ALPIN » à la station de « La Jarjatte » à Lus la Croix Haute, qui s'est déroulé du 25 au 29 janvier 2021. La participation financière demandée est de 70,00 € par enfant de Garde-Colombe scolarisé à l'école de TRECSCLEOUX et à l'école d'EYGUIANS, et de 46,00 € par enfant de Garde-Colombe scolarisé à l'école d'ORPIERRE, pour l'année scolaire 2020-2021 ;

- 8 enfants de GARDE-COLOMBE sont scolarisés à l'Ecole de TRECSCLEOUX, soit une participation financière de la commune de 560,00 € ;
- 7 enfants de GARDE-COLOMBE sont scolarisés à l'Ecole d'EYGUIANS, soit une participation financière de la commune de 490,00 € ;
- 2 enfants de GARDE-COLOMBE sont scolarisés à l'Ecole d'ORPIERRE, soit une participation financière de la commune de 92,00 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- Accepte de participer financièrement au projet d'activité sportive « SKI ALPIN » porté par les écoles d'ORPIERRE, de TRECSCLEOUX et d'EYGUIANS, respectivement à hauteur de 46,00 €, de 70 € et de 70 € par enfant, soit une participation financière de 92,00 € pour les 2 enfants de GARDE-COLOMBE scolarisés à ORPIERRE, une participation financière de 560,00 € pour les 8 enfants de GARDE-COLOMBE scolarisés à TRECSCLEOUX et une participation financière de 490,00 € pour les 7 enfants de GARDE-COLOMBE scolarisés à EYGUIANS, pour l'année scolaire 2020-2021.

### **14. Adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé du Centre de gestion des Hautes-Alpes**

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Vu que les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques à la demande des collectivités et établissements publics.

La commune a l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a mis en place un service de DPD mutualisé.

Il est proposé de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données. Cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Approuve** la désignation du Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données,
- **Approuve** les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 05,
- **Autorise le Maire** à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

#### **15. Autorisation de signature d'un avenant au contrat de travail à durée déterminée signé avec Mme Sonia ROUX, concernant une revalorisation indiciaire**

Pour rappel un contrat de travail à durée déterminée qui a été signé le 24 juillet 2020 avec Madame Sonia ROUX, pour assurer les fonctions d'Agent polyvalent au service de cantine de l'école de LAGRAND.

Il est proposé la signature d'un avenant portant revalorisation indiciaire de cet agent, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- Autorise le Maire à signer un avenant au contrat de travail à durée déterminée de droit public signé le 24 juillet 2020 avec Madame Sonia ROUX, pour permettre la revalorisation de l'indice de cet agent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;
- Décider de prévoir les crédits nécessaires au budget communal 2021.

#### **16. Avis sur un projet de demande de permis de rénovation et d'extension d'une maison sise au village de ST GENIS**

Des résidents du village de ST GENIS ont sollicité un avis du conseil municipal de la commune de GARDE-COLOMBE préalablement au dépôt d'une demande de permis de construire afférente à des travaux de rénovation et d'extension d'une maison existante au village de ST GENIS. Ces propriétaires souhaitent engager ces travaux de rénovation de leur maison, suite à des problèmes récurrents d'infiltration d'eau. Ils souhaiteraient également agrandir leur maison, en adoptant une volumétrie similaire aux autres constructions du village, avec un long pan de toiture Sud. Cette extension condamnerait la toiture-terrasse existante, qui constitue actuellement un élément singulier au sein du village de ST GENIS.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire qui sera déposé, et parce que la commune historique de ST GENIS est soumise au Règlement National d'Urbanisme depuis le 27 mars 2017, suite à la caducité de son P.O.S., l'avis du Conseil Municipal sur ce projet de travaux est souhaitable.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- Donne un avis favorable à ce projet de rénovation et d'extension d'une maison sise au village de ST GENIS,
- Invite le Maire à transmettre cette délibération au Service Instructeur Intercommunal, en même temps que le dossier de demande de permis de construire, lorsque celui-ci aura été déposé.

#### **17. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux - Plan de financement et demandes de subventions**

Le conseil municipal avait demandé une étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux pour envisager d'auto-consommer une grande partie de l'énergie solaire produite et de vendre le surplus. Cela permettrait à la commune de réduire significativement le montant de ses factures d'électricité. Cette étude s'est réalisée à l'automne par la Scoop ERDG (Gap).

L'étude préalable a permis d'identifier les bâtiments susceptibles de pouvoir accueillir des panneaux photovoltaïques sont les suivants :

- Mairie et annexes + ancienne mairie de Saint Genis
- Salle des fêtes (MPT)
- Ecoles/cantines
- Garages communaux

- Eglise Saint Genis

Le projet d'investissement a été évalué à 169 372 € H.T. et la production d'énergie solaire estimée à 132 509 kwh/an.

Il est proposé de demander des subventions au préalable avant l'exécution de travaux selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux installation De panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux Montant H.T.	169 372,00 €	Subvention de l'ETAT (DSIL Exceptionnelle) (50 %)	84 686,00 €
		Subvention du Département (30 %)	50 811,60 €
T.V.A.	33 874,40 €	Autofinancement T.V.A.	33 874,40 €
		Autofinancement (20 %)	33 874,40 €
Dépenses T.T.C.	203 246,40 €	Recettes T.T.C.	203 246,40 €

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour procéder à la demande de subventions.*

#### **18. Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement des villages, suite à l'étude de programmation pluriannuelle**

Suite à l'étude de programmation pluriannuelle, dans le cadre du label « Petites cités de caractère », la commune a obtenu les financements suivants :

- Etat (DETR 2020) pour les travaux d'aménagement des villages : 187 097,25 €, pour une dépense subventionnable de 623 657,50 € H.T. (30 %),
- Région (F.R.A.T. 2020) pour les travaux de valorisation du patrimoine de ST GENIS (lavoir, fontaine et cheminement piétonnier du plan d'eau du Riou) : 12 000,00 €, pour une dépense subventionnable de 66 550,00 € H.T. (18 %),
- Région (F.R.A.T. 2020) pour les travaux de restructuration du village de LAGRAND (place de l'Eglise, rue du cimetière, allée des tilleuls et parking du Plateau) : 126 776,00 €, pour un montant subventionnable de 422 587,00 € H.T. (30 %).

Il conviendrait désormais de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, en vue de l'élaboration des projets de travaux, ainsi que le suivi de leur réalisation. Une phase ferme permettra d'obtenir l'ensemble des avant-projets et une phase optionnelle de suivi des travaux, en fonction des choix du conseil municipal et subventions obtenues.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des villages de la commune.

#### **19. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement en 2021**

Le Conseil Départemental gère les Fonds de Solidarité pour le Logement depuis quinze ans, afin de venir en aide aux locataires qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement autonome, s'y maintenir ou qui ne peuvent plus faire face aux charges de celui-ci.

La Commune a reçu une lettre de sollicitation du Conseil Départemental pour participer au Fonds de Solidarité pour le Logement en 2021.

Considérant que la précarité est devenue une réalité pour les petites communes du Département,

Considérant que la commune apporte une participation financière au Fonds de Solidarité Logement depuis plusieurs années,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2021, à hauteur de 0,40 € par habitant, soit 219,20 €) ;
- **Autorise** M le Maire à signer une convention avec le Département.

## **20. Prise en charge d'une dépense d'investissement avant le vote du budget**

Afin de pouvoir régler la facture de l'étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (montant : 4627,20€), il convient d'autoriser le Maire à mandater cette dépense sur la chapitre 20 du budget 2021 et ce dans la limite du quart des crédits votés en 2020.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M le Maire a mandaté cette facture.*

## **21. Questions et informations diverses**

- Travaux trottoirs Eyguians (de l'église à la sortie sud avec création d'un parking) : réunion de démarrage du chantier : 16 mars 2021.
- Repas cantine : 4 élus se sont relayés tout le mois de janvier, à raison de 4 jours par semaine, à la cantine de Lagrand pour prendre la mesure de la qualité des repas servis : globalement, les repas sont de bonne qualité et les observations faites ont été prises en comptes.
- Lotissement communal : le permis d'aménager a été déposé pour instruction le ..... D'ores et déjà, plusieurs personnes se sont manifestées en Mairie pour faire part de leur intérêt.
- Nouveau PLU : une réunion de présentation générale par le cabinet conseil ALPICITE est prévu au prochain conseil le 26 mars.
- Sentier Gorges du Riou : La communauté de communes va entamer des travaux de réhabilitation à l'entrée du sentier des gorges d'ici au printemps sur l'assiette du sentier se trouvant dans les marnes.
- Travaux toiture de la Mairie de Lagrand ont commencé et vont se poursuivre les prochaines semaines.
- Concernant le test sur le pont du Buëch, le sens de priorité a été modifié. Nous travaillons avec le Département pour trouver la meilleure solution pour la sécurisation des piétons sur le pont : Le Département nous fait savoir qu'il va entreprendre les vérifications du pont et étudier cette année pour une programmation des travaux en 2022 sous réserve du vote du budget (mise en peinture, revêtement, etc...), et par conséquent les travaux se coordonneraient avec la commune.
- Soutien à la profession agricole face à la prédation du loup : courrier des professions agricoles envoyées au Président de la République
- Julien CHANTEUX a suivi sa première formation d'encadrant de proximité, une autre est prévue en juin.